

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**50 586 - Schmincke laque acrylique brillante**  
**50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné**

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	1 / 8

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante  
**du produit** 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

#### Usages déconseillés

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

#### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements  
d'urgence  
Téléphone**

**Appel d'urgence Berlin  
(24h - counseling en allemand et en anglais)  
+49 (0) 30-30686700**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette

##### Mention d'avertissement

##### Mentions de danger

sans marquage distinctif

##### Conseils de prudence

##### Texte pour l'étiquetage (CLP)

Contient des produits biocides. Contient du (de la) BIT, CIT, MIT, OIT: Peut déclencher une réaction allergique.

Texte des phrases biocides: voir section 16.

### 2.3 Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	2 / 8

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### Spécification chimique

dispersion d'acrylate pur  
dispersion de polyuréthane  
Eau  
additifs  
pâte à mater (50 587)

Numéro CAS  
EINECS / ELINCS / NLP  
Numéro d'identification UE  
Numéro d'enregistrement REACH  
Code DG-EA (Hazchem)  
Numéro CI

#### 3.2 Mélanges

##### Substance 1

N,N-diethylethanamine: Numéro CAS: 121-44-8  
Numéro d'identification UE: 204-469-4  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475467-26-XXXX  
Classification selon les directives 67/548/CEE ou  
1999/45/CE:  
Nature du danger: / Phrases R:  
Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008  
(CLP):  
Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318 / Flam. Liq. 2;  
H225 / STOT SE 3; H335 /

#### Indications complémentaires

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### En cas d'inhalation

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.  
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.  
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
En cas de malaise, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	3 / 8

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

aucune

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### Indications complémentaires

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

#### Indications complémentaires

### 6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

#### Protection contre l'incendie et les explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement

#### Conseils pour le stockage en commun

#### Classe de stockage

#### Indications

#### diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	4 / 8

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

##### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection oculaire

Lunettes de protection

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	pâteux
Couleur	blanchâtre
Odeur	presque inodore

	min	max	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Point de fusion/point de congélation			
Point éclair/plage			
d'inflammabilité			
Inflammabilité			
Température d'ignition			
Température			
d'auto-inflammabilité			
Limites d'explosibilité			
Indice de réfraction			
Valeur pH	8		20 °C
Viscosité			
Viscosité			
Tension de vapeur			
Densité		1,1 g/ml	20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau			

Danger d'explosion

### 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 10.5 Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	5 / 8

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible
<b>En cas d'inhalation</b>	Aucune donnée disponible
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée disponible
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée disponible
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée disponible

### **Expériences tirées de la pratique**

### **Remarques générales**

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

<b>Toxicité aquatique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Classe de risque pour le milieu aquatique</b>	1
<b>Numéro de catalogue</b>	
<b>Remarques générales</b>	

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Indications diverses</b>	Le produit est partiellement biodégradable.
<b>Besoins en oxygène</b>	

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

### **12.6 Autres effets nocifs**

Remarques générales

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Code de déchet

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	6 / 8

080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

Recommandation

### Conditionnement

Code de déchet  
Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.  
IMDG, IATA

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN  
IMDG  
IATA

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant - IMDG

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID  
Classe de danger  
Etiquette de danger ADR  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Dispositions particulières  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé  
Réservoirs mobiles: Instructions  
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières  
Codification réservoirs  
Restriction concernant les tunnels  
Remarques  
EQ  
Dispositions particulières

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS  
Dispositions particulières  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Dispositions particulières  
IBC: Instructions  
IBC: Réglementations  
Instructions réservoirs IMO

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**50 586 - Schmincke laque acrylique brillante**  
**50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné**

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	7 / 8

Instructions réservoirs UN  
Instructions réservoirs Dispositions particulières  
Stowage and segregation  
Properties and observations  
Remarques  
EQ

## Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard  
Passenger  
Passenger LQ  
Cargo  
ERG  
Remarques  
EQ  
Special Provisioning

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]  
Teneur en VOC [g/L]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Allemagne

Classe de stockage  
Classe de risque pour le milieu aquatique 1  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Suisse

Teneur en VOC [%]  
0 %  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 586 - Schmincke laque acrylique brillante 50 587 - Schmincke laque acrylique, mat-satiné

N° de l'article	50586025	laque brillante	Date d'émission:	13.02.20
Version	4 . 1	( 13.02.20 )	Page	8 / 8

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
Federal Regulations  
State Regulations

### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

#### Mentions de danger (CLP)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H331 Toxique par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

#### Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Raison des dernières modifications

#### Indications diverses

BIT - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
CIT - 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one  
MIT - 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one  
OIT - 2-octyl-2H-isothiazol-3-one